

Acné sévère et isotrétinoïne : durcissement des recommandations

Fanny Le Brun

7 mai 2021

France--Afin de limiter les risques tératogènes et psychiatriques liés à l'utilisation de l'isotrétinoïne dans le traitement de l'acné sévère, l'**Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)** a formulé de nouvelles recommandations^[1]. Elles s'appuient sur les propositions d'un comité constitué de professionnels de santé et de représentants de patients ou de leurs familles. Les premières mesures recommandées sont de :

- Laisser un temps de réflexion avant toute initiation de traitement en prévoyant deux consultations : la première permettant au dermatologue d'informer le patient sur les bénéfices attendus et les risques liés à la prise d'isotrétinoïne, afin qu'il puisse décider de façon éclairée de débiter, ou non, ce traitement, la seconde permettant d'établir la prescription le cas échéant.
- Prescrire systématiquement une contraception d'urgence et des préservatifs (remboursés) dans le cas où la patiente serait sous contraception orale (œstro-progestative ou progestative).
- Assurer un suivi médical mensuel de tous les patients, y compris les hommes, afin d'assurer une meilleure surveillance de tous les risques liés au traitement (tératogènes, psychiatriques ou autres). En effet, actuellement, seules les jeunes filles et les femmes en âge d'avoir des enfants bénéficient d'une visite médicale mensuelle dans le cadre du plan de prévention des grossesses (réalisation mensuelle d'un test de grossesse avant nouvelle prescription limitée à un mois).

Ces premières recommandations peuvent s'appliquer dès à présent, sans attendre la mise en œuvre des autres mesures proposées par le comité telles que l'encadrement de la prescription initiale pour éviter les utilisations non justifiées, le renforcement de la sécurité de la dispensation et de l'information des patients avec des outils plus pédagogiques et des supports d'accès plus directs.

Pour rappel, la contraception recommandée dans le cadre d'un traitement par isotrétinoïne est :

Soit un dispositif intra-utérin ou un implant progestatif ;

Soit deux (autres) méthodes de contraception complémentaires, telles que contraception orale (œstro-progestative ou progestative) et préservatif.

Cet article a été initialement publié sur [Univadis.fr](https://www.univadis.fr), membre du réseau Medscape.

LIENS

- [Effets tératogènes et psychiatriques sous isotrétinoïne : de nouvelles mesures sont nécessaires](#)
- [Acné : les généralistes exclus de première prescription d'isotrétinoïne](#)

Références

1. ANSM. Traitement de l'acné sévère : premières recommandations pour améliorer la sécurité d'utilisation de l'isotrétinoïne. 05/05/2021.

Actualités Medscape © 2021 WebMD, LLC

Citer cet article: Acné sévère et isotrétinoïne : durcissement des recommandations - *Medscape* - 7 mai 2021.